

Saison 2023/2024

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE U15F à 11

Article 1 Licenciées

Le championnat U15F est ouvert aux joueuses licenciées U15F - U14F. Possibilité de surclassement des licenciées U13F à raison de 3 joueuses maximum.

Article 2 Engagement et composition des équipes

- 1) Le championnat U15F est ouvert aux équipes féminines affiliées à la L.B.F, engagées auprès de chaque District et disputant *les brassages organisés par la LBF.*
- 2) Pourront également participer dans cette compétition des équipes féminines issues de Groupements de jeunes déclarés et validés par la LBF.
- 3) Toute équipe engagée en championnat U15F R1 est automatiquement engagée en championnat Régional Futsal.
- 4) Chaque équipe pourra être composée de 11 joueuses et de 3 remplaçantes maximum.)
- 5) La règle de la remplaçante remplacée est applicable.
- 6) Nombre de 4 mutées maximum (Dont 1 maximum hors période).

Article 3 Organisation de la compétition

- 1) Calendrier Général validé par la Commission « Gestion des Compétitions » de la Ligue de Bretagne
- 2) Le temps de jeu pour chaque rencontre est de : 2 X 40'. (Ballon : T5)
- 3) Tous les matchs sont fixés au samedi. Horaires officiels des rencontres 13h30 ou 15h30 à déclarer par le club recevant lors de l'engagement. Toutes modifications de date, d'horaire ou de lieu de rencontre doivent faire l'objet d'une demande officielle de changement via Footclubs et obtenir l'accord de l'adversaire.
- 4) La feuille de match informatisée doit impérativement être transmise dans les 4 heures suivant la rencontre.
- 5) **Organisation de la compétition**
Phase 1 : Brassages au niveau régional (4 journées). A l'issue des 4 journées de brassages, un classement sera établi, les équipes classées de 1 à 8 disputeront le championnat de Bretagne U15F R1 (8 équipes).
Phase 2 : Championnat Régional U15F R1, 1 groupe de 8 équipes.
- 6) Un classement sera effectué et permettra en fin de championnat de délivrer le titre de « Champion Régional U15F »
- 7) Les équipes ayant disputé le championnat U15F régional seront remises à la disposition de leurs districts respectifs en fin de saison.

Article 4 Encadrement

La personne en charge de l'équipe, devra être licencié(e) majeur(e) (Dirigeant(e) ou éducateur(trice) pour la saison en cours. (CFF2 souhaité).

Article 5 Arbitrage

Préconisation de l'arbitrage des jeunes par les jeunes à la touche.

La Ligue pourra désigner un arbitre officiel, les frais d'arbitrage seront pris en charge à part égale par les 2 clubs. A défaut, l'arbitrage des rencontres (centres) sera effectué par un dirigeant d'un des deux clubs présents (Tirage au sort).

Article 6 Aide aux frais de déplacements

Comme pour les compétitions jeunes la caisse de péréquation de la LBF participe aux frais de déplacements des équipes.

Article 7 Règlements Généraux

Les règlements de la F.F.F. et de la LBF sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement et notamment, réserves et réclamations.

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Comité de Direction de la L.B.F.